



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	20
votants	28
nombre de voix pour	28
nombre de voix contre	00
abstention	00
NPPV	00

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL

Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022

Certifie exécutoire

Transmis en Préfecture ou
Sous-préfecture

le : **30 MAI 2023**

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr

le : **31 MAI 2023**



République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

20230056

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISERE**

30 MAI 2023
SECTION COURRIER

L'an deux mille vingt trois
le 23 mai

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2023

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Agnès ROLIN, - Mrs Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Laurence BENZA-RAIEVSKI, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL - Mrs Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Xavier VIGNON, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) Madame Christine CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU) Madame Marie-France CARRE (pouvoir à Agnès ROLIN) - Madame Anne-Marie SPALANZANI (pouvoir à Dominique BONNET) - Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Roger BOIS) - Monsieur Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - Monsieur Alexis ISAAC (pouvoir à Laurence BENZA-RAIEVSKI) - Monsieur Alain MAFFET (pouvoir à Nadine HEILLIETTE).

Absente excusée : Madame Catherine FAVAND

Monsieur Gilles FARRUGIA est nommé secrétaire.

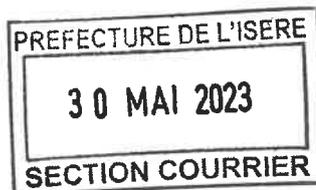
Sur le rapport de Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances et à l'économie,

Et au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2022 voté le 21 Mars 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement N-1	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 371 171.91 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du cpte administratif N-1 + (excédent) ou - (déficit)	400 000.00 €

20230057



C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous	1 771 171.91 €
D – Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	
Solde d'exécution de l'exercice	2 467 692.95 €
Solde d'exécution cumulé	2 867 702.64 €
TOTAL	5 335 395.59 €
E – Restes à réaliser en investissement au 31.12.2022	
Dépenses d'investissement	3 052 211.72 €
Recettes d'investissement	379 934.00 €
SOLDE RAR (dépenses – recettes)	2 672 277.72 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement 2022 soit 1 771 171.91 € en crédit du compte 1068 au Budget Supplémentaire 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.



Le secrétaire de séance,
Gilles FARRUGIA

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET